



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 28 août 2026
Nombre de conseillers présents : 34	
Nombre de suffrages exprimés : dont : 40 dont 6 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Villeneuve-les-Cerfs (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNÉRIAS, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Serge BOUCHER, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Christian CHAVAROUX, Marc CONÇU, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Astrid ZANUTTO

Absents ayant donné un pouvoir :

Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Claude DENIER
Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Jean-Marc GOUYET a donné pouvoir Denis BEAUVAIS
Stéphane HOUSSIER a donné pouvoir à Laëtitia POUZADOUX
Philippe ROUGERON a donné pouvoir à Alain FEYDEL
Laurence WANGWAH a donné pouvoir à Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Marc CARRIAS, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Christophe CLEMENTE, Guillaume LAURENT, Olivier PARADIS

Secrétaire de séance : Frédéric VAUTRELLE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_162 : Compte rendu annuel d'activité d'Assemblia pour la ZAC de Julliat-Est (CRACL)
--

Domaines de compétences par thèmes - Aménagement du territoire

Rapporteur : Denis BEAUVAIS

L'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) à vocation économique de Julliat-Est a été concédé à la Société d'Équipement d'Auvergne (SEAU), devenue « Assemblia », au travers d'un contrat conclu le 20 décembre 2016 pour une durée de 12 ans.

Chaque année, Assemblia établit un Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) qui doit être approuvé par le conseil communautaire.

Le CRAC comprend un rapport d'activités, un plan de trésorerie prévisionnel, un bilan financier consolidé et des annexes.

Il présente un montant total des dépenses réalisées et cumulées au 31 décembre 2025, s'élevant à 1 901 000 €.

Le cumul des participations versées par la communauté de communes au 31 décembre 2025 s'élève à 1 060 000 € HT. La participation intercommunale totale s'élève à 1 400 000 € HT (correspondant au total attendu par l'opération).

Le bilan financier prévisionnel en fin d'opération s'équilibre à 3 251 000 €, soit 111 000 € de moins que le prévisionnel précédent. Ce différentiel porte, notamment du fait de la perte de subvention de la région (108 000 €) et autres produits financiers (2 000 €).

Le compte rendu complet est annexé à la présente décision.

Après avoir procédé au vote, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article unique :

Le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé relatif à la concession d'aménagement de la ZAC de Julliat-Est établi par Assemblia au 31 décembre 2025 et comprenant un budget financier prévisionnel de 3 251 000 € est approuvé.

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 11 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Frédéric VAUTRELLE

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement